

Mise en place de journées de prévention et de dépistage des principales pathologies oculaires

Les difficultés d'accès et les délais pour les rendez-vous ophtalmologiques ont un impact sur le capital santé de tous.

Il s'agit de mettre en place des parcours de soins en mobilité permettant **l'amélioration de la santé visuelle des patients de vos communes.**



Le saviez-vous ?



Grâce à la télé ophtalmologie, des **parcours de soins en mobilité** permettent le dépistage des maladies oculaires et le renouvellement de lunettes **dans les déserts médicaux et auprès des personnes les plus isolés et les plus fragiles.**



En France, **moins de 10%** des communes périurbaines contactées disposent d'une **offre de soins en ophtalmologie.**



Chez les séniors, **3 facteurs** de la **dégradation générale de la santé** sont en lien avec la **diminution de l'acuité visuelle** :

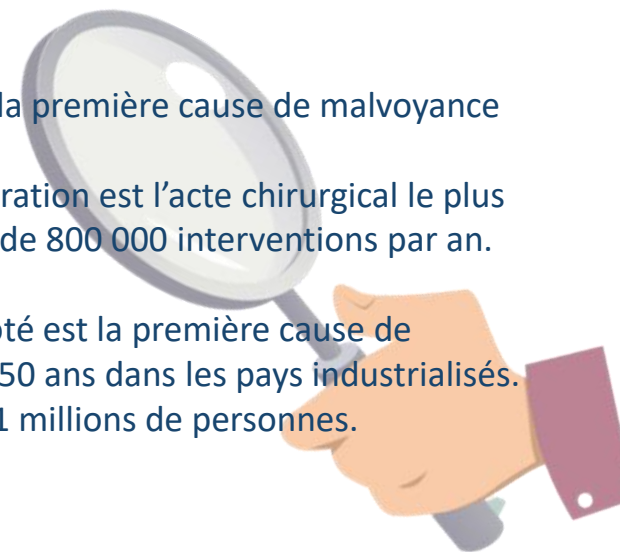
- Risque de chute
- Perte de l'appétit
- Perte des centres d'intérêt : loisirs simples (TV, Lecture), vie sociale, repas...



La **CATARACTE** est la première cause de malvoyance dans le monde.

En France, son opération est l'acte chirurgical le plus pratiqué avec plus de 800 000 interventions par an.

La **DMLA** de son coté est la première cause de malvoyance passé 50 ans dans les pays industrialisés. Elle touche plus d'1 millions de personnes.



Le parcours pour votre structure :



e-ophtalmo est un réseau de télémedecine en ophtalmologie dont la mission est d'améliorer la santé visuelle pour tous partout en France.

En particulier, nous accompagnons les communes qui souhaitent répondre à la **problématique d'accès aux rendez-vous** ophtalmologiques grâce à la mise en place **d'ateliers de sensibilisation** et de **journées de bilan visuelle**.



Les actions de prévention et de sensibilisation :



Des orthoptistes mobiles de notre réseau interviennent sur site afin de réaliser des bilans de dépistage des principales pathologies oculaires, précédés ou non d'ateliers de sensibilisation (prévention):



Ateliers de prévention :

Il s'agit de décrire les précautions à prendre pour préserver sa vue, les principales pathologies, les modalités de dépistages et notamment en télé-médecine. A l'issue de ces ateliers les participants peuvent prendre rendez-vous pour les journées bilans de dépistage.



Journées de bilan visuelle :

Un orthoptiste de notre réseau réalise les examens sur site pour le dépistage des principales pathologies oculaires. Ces examens sont analysés à distance et en différé par un ophtalmologiste ; le patient reçoit alors dans les sept jours un compte-rendu et une ordonnance de renouvellement de lunettes si nécessaire.



En cas de suspicion de pathologie ; un rendez-vous chez un ophtalmologiste du réseau e-ophtalmo est garanti dans les délais préconisés par le diagnostic.

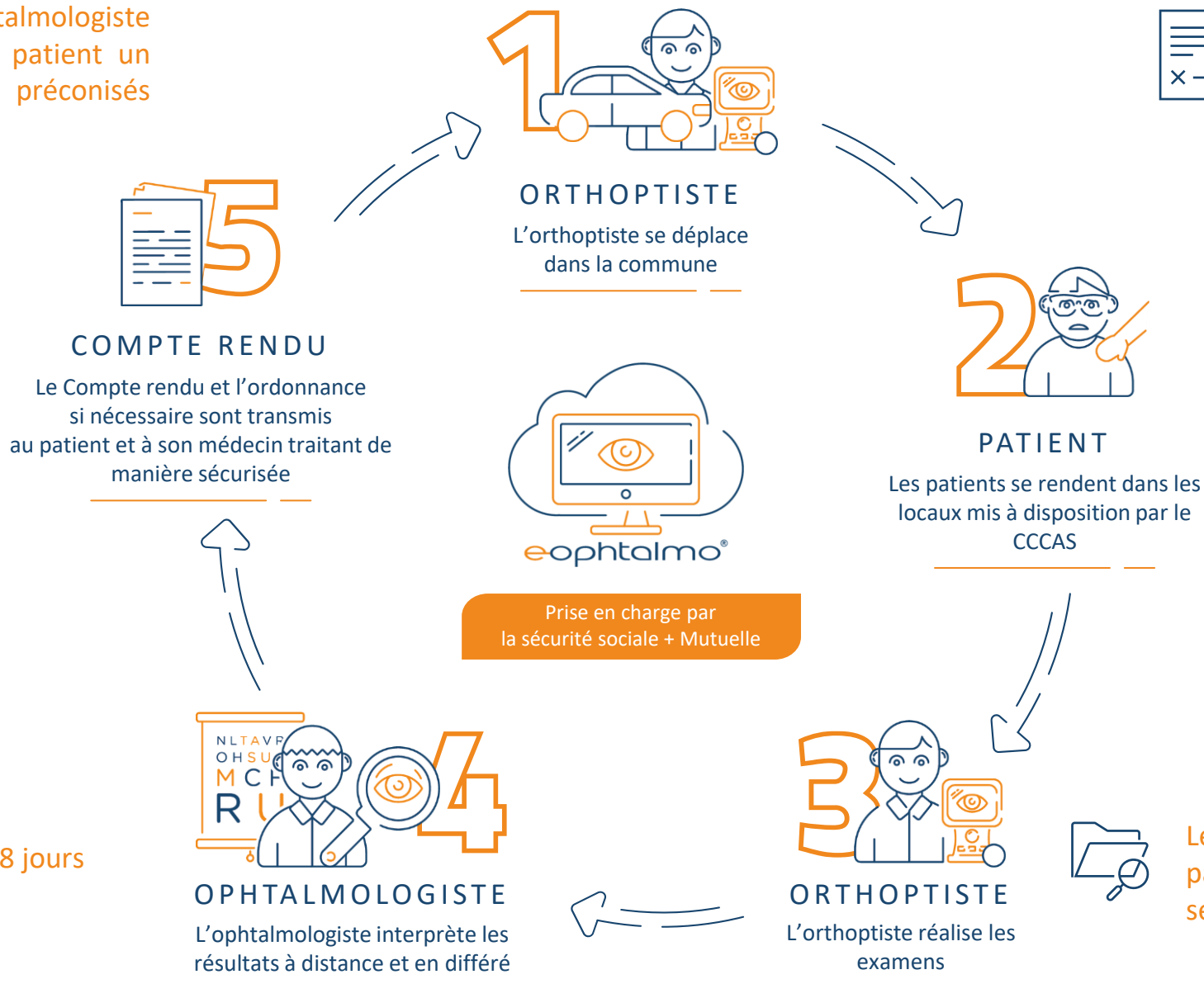
e-ophtalmo My Mobilité



Si nécessaire, l'ophtalmologiste référent garantit au patient un rdv dans les délais préconisés par son diagnostic



Sur prescription du médecin coordinateur ou du médecin traitant



Dans un délais de 8 jours



Le bilan des examens est transmis par l'orthoptiste via la plateforme sécurisée de e-ophtalmo

Dépistages ophtalmologiques : de quoi parlons-nous ?



Orthoptiste

A l'aide d'appareils de mesure spécifiques, il réalise un bilan visuel complet permettant le dépistage des principales maladies oculaires (**Rétinopathie diabétique, Glaucome, Cataracte, DMLA ...**) et le renouvellement de lunettes.

Ce bilan comprend :

1. La mesure de l'**acuité visuelle** et de la réfraction du patient
2. La mesure du **tonus oculaire**
3. La réalisation de photographies du **fond d'œil**



Ophtalmologiste

Il se connecte à distance et en différé pour une téléexpertise et pourra selon les cas :

1. Etablir un **diagnostic** et proposer une conduite à tenir adaptée pour la maladies les plus fréquentes : DMLA, Glaucome, Rétinopathie diabétique, cataracte...
2. **Prescrire une correction optique** si celle-ci n'est plus adaptée.
3. Dans le cas ou le diagnostic mentionne un déficit non améliorable, il peut établir la profondeur de celui-ci et proposer d'**adapter l'environnement** du patient à son déficit.
4. Réaliser un **compte rendu** adressé au médecin requérant et au patient (ou sa famille) dans les 7 jours.

Les principaux bénéfices :



1

Mise en place de
journées de
dépistage et de
sensibilisation

Faciliter l'accès aux
parcours de soins
pour tous

afin de contribuer à
l'amélioration de la
santé visuelle de **vos
résidents**

Notamment pour les
personnes isolées ou
en perte de mobilité

2

Préserver l'autonomie
des personnes âgées
résidant à domicile

Diminuer le risque
de chute, améliorer
l'appétit et la vie
sociale

3

Communiquer autour
des pathologies oculaires
et leurs symptômes

Être acteur de sa santé
visuelle et en comprendre
les enjeux

Accompagnement juridique et réglementaire : notre priorité

La télémédecine a été conçue comme une solution possible aux principaux problèmes qui se posent actuellement en matière de santé publique. Un accord signé en 2018 entre les syndicats de médecins et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) puis approuvé par un arrêté ministériel instaure un cadre légal pour le déploiement de la télémédecine en précisant ses grands principes et ses modalités de fonctionnement.

L'exigence réglementaire: **Notre responsabilité**

Face aux exigences de la réglementation actuelle en matière de télémédecine, e-ophtalmo vous apporte toute son expertise et se tient à vos côtés pour définir une solution adaptée à vos besoins dans le respect de la réglementation en vigueur.

La mise en place d'une veille réglementaire: **Notre engagement**

Face aux enjeux nouveaux posés par le développement de la télémédecine, e-ophtalmo s'engage à adapter l'ensemble de son fonctionnement et de ses contrats à l'évolution de la réglementation. A ce titre, nous veillons à transmettre une information complète et précise à ses partenaires

Le suivi de nos actions: **Notre gage de confiance**

En parallèle de son activité de veille, e-ophtalmo s'engage à améliorer en permanence ses procédures qualité, au travers d'un suivi de son activité et du degré de satisfaction de ses partenaires.



Nous contacter

Etienne Fertey

Responsable CCAS

04.37.44.39.48

etienne.fertey@e-opthalmo.com

Philippe Joos

Responsable EHPAD

04.37.44.39.52

philippe.joos@e-opthalmo.com